



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 5 JUILLET 2020

**M. le Maire :** « Merci à toutes et à tous de votre présence. Je souhaitais, dans un premier temps, vous remercier d'être présents à cette séance et remercier le public. Avant de laisser la Présidence de cette séance au doyen d'âge, Michel BARRIERE, je souhaite vous faire savoir pourquoi nous avons organisé ce Conseil dans cette salle : c'est la salle qui a vécu tous les moments historiques de la Ville, bien que dans le cadre de la distanciation, il ne nous est pas permis de recevoir tout le public. Je souhaitais m'en excuser. Nous avons souhaité que l'ensemble des groupes soit représenté et avoir leurs affidés dans cette salle, et dans la salle attenante. Nous souhaitons respecter les règles de distanciation sociale, le principe d'un mètre et je m'en excuse aussi auprès des élus, quelle que soit leur liste, pour ceux qui sont en second, il n'y a évidemment pas de différence entre les élus, qu'ils soient autour de cette table ou immédiatement à quelques entablées de la table du Conseil. Comme chacun est concerné par ce port du masque, tous ceux qui seront à distance pourront ne pas le mettre mais je demanderai à ceux qui ne seront pas forcément à distance de le porter, car la poursuite de la lutte contre le Covid-19 est un élément indispensable pour préserver la santé de chacune et de chacun. Je laisse la parole et la place au doyen d'âge en tant que Président de cette séance pour l'élection du Maire du Raincy. »

**M. BARRIERE :** « Je suis fier d'avoir travaillé avec Jean-Michel GENESTIER pendant les 6 ans et 3 mois qui viennent de s'écouler. Cette période a été intense, particulièrement à la fin, et très intéressante. Je connaissais l'intelligence, l'amour pour la Ville et la vision qu'il avait pour l'avenir de la Ville, mais ce que j'ai découvert c'est sa capacité de travail, c'est également l'importance de son réseau relationnel et la façon qu'il a de fédérer une équipe ; ce qu'il a fait durant toute cette période, et qu'il va faire dans la période qui vient. Je vais vous donner un exemple de l'appréciation dont il fait l'objet en vous lisant un message de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris : « Chers amis, vous avez fait le choix le 28 juin dernier, de reconduire mon ami Jean-Michel GENESTIER à la tête du Raincy. C'est une excellente nouvelle que je partage avec vous en tant que Président de la Métropole du Grand Paris. Jean-Michel est un Maire de terrain avec des convictions fortes au service de sa commune et un élu dynamique qui s'investit dans notre intercommunalité de 131 villes autour de Paris. Je pense en particulier au dossier de la logistique métropolitaine, du dernier kilomètre qu'il a pris à bras le corps. Cher Jean-Michel, je te renouvelle mes vœux de plein succès pour ce nouveau mandat, avec mon amitié. » Ce n'est pas moi qui parle, mais c'est Patrick OLLIER et je pense très exactement ce qu'il vient de dire. Nous allons maintenant appeler quelqu'un qui est indispensable, c'est le **secrétaire de séance**. La tradition veut que ce soit le plus jeune, et le plus jeune est **Thomas VAUTRIN**. Je lui demande de s'approcher, de venir ici pour prendre la fonction de secrétaire de séance. Je vais maintenant vous lire la liste des conseillers municipaux pour le mandat qui vient et qui commence maintenant. Je vous demande, quand vous entendrez votre nom, de vous lever, de vous tourner vers la salle et vous répondez « présent » de manière que l'on puisse faire ou refaire connaissance. »

**Présents :** Jean Michel GENESTIER - Maire - Michel NUGUES, Véronique DEJIEUX, Montasser CHARNI, Chantal RATEAU, Pascal GUENGANT, Sabine LAUZANNE, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Didier BELOT - Maires-Adjointes - Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Sonia BEAUFREMEZ, Fabienne GUENOUX, Marie-Thérèse CORDONNIER, Noëlle SULPIS, Gilbert MINELLI, Annie SONRIER, Sandrine LADISA, Didier GERVAIS, Nicolas REDON, Sacha CAUDRON, Steve EGOUNLETI, Audrey PRIGENT, Thomas VAUTRIN, Claire GIZARD, Anne DE GUERRY, Nathalie RIBEMONT, David PEREIRA, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre Marie SALLE, Corinne RAOULT - Conseillers Municipaux.

**M. BARRIERE :** « Tous les conseillers municipaux sont ici présents, se sont présentés. Nous sommes donc en situation d'avoir notre Conseil Municipal installé. Je le déclare donc installé. À partir du moment où le Conseil municipal est installé, nous pouvons passer au point suivant. »

## 2 – ÉLECTION DU MAIRE SOUS LA PRÉSIDENTE DU DOYEN D'ÂGE DE L'ASSEMBLÉE

**M. BARRIERE :** « Nous allons passer à l'élection du Maire. Auparavant je dois vous donner lecture de quelques extraits d'articles du Code Général des Collectivités publiques. Je précise qu'en ma qualité de doyen d'âge, je préside la séance pendant l'élection du Maire qui va avoir lieu à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Je lis d'abord les articles et ensuite je ferai appel à des assesseurs.

Article L 2122-4 : « Le Conseil Municipal élit le Maire, les Adjoints parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes :

- Président d'un Conseil régional ;
- Président d'un Conseil départemental.

Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de :

- Membre de la Commission européenne ;
- Membre du Directoire de la Banque centrale européenne ;
- Membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestations l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

Article L 2122-5 : « Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa. »

Article L 2122-7 : « Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. »

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire et je vais demander à 2 personnes de prendre le rôle d'assesseurs pour cette élection. Traditionnellement, les assesseurs, on les prend dans les listes d'opposition.

Il se trouve que nous avons eu une triangulaire, donc je propose à M. Pierre Marie SALLE de bien vouloir accepter la fonction d'assesseur et je laisse à Mme Claire GIZARD le soin de prendre elle-même cette fonction ou de la confier à une autre personne. »

**Mme GIZARD :** « Je vous remercie M. BARRIERE. Je confie cette fonction à Nicolas RONDEPIERRE. »

**M. BARRIERE :** « Très bien. Nous avons donc nos assesseurs. Je vous rappelle que le vote doit avoir lieu à bulletin secret. Pour ce faire, je pense qu'une distribution de bulletins va s'opérer. Maintenant il nous faut déterminer quelles sont les candidatures. Chantal RATEAU, vous avez la parole. »

**Mme RATEAU :** « Au nom de la majorité municipale, je présente Jean-Michel GENESTIER comme candidat. »

**M. BARRIERE :** « Y a-t-il un autre candidat ou 2 autres candidats ? Votre silence me répond, nous allons donc considérer qu'il n'y a qu'un seul candidat à cette élection. Les bulletins sont en cours de distribution. Je vous appellerai un par un et à l'appel de votre nom, vous déposerez votre bulletin dans l'urne et vous signerez la feuille d'émargement. J'invite les 2 assesseurs à venir près de moi et je vais appeler les conseillers municipaux qui viennent d'être installés. Il est procédé au dépouillement. Les bulletins seront recomptés pour vérifier que

leur nombre comptabilisé correspond au nombre de bulletins trouvés dans l'urne. Le secrétaire de séance établira le procès-verbal. Je remercie les assesseurs. Je leur demande de rester encore un peu. Le procès-verbal va être établi. Je vais vous en donner lecture. Je procéderai à la proclamation des résultats de l'élection du Maire avant de lui remettre écharpe et insigne. Je vous rappelle, pour terminer, qu'après l'élection du Maire, le Conseil procédera à l'élection des Adjointes après en avoir déterminé leur nombre. Cette opération se fera sous la Présidence du Maire nouvellement élu. »

**VU** l'article 10 de la Loi n° 2020-290 modifiée par l'article 3 de la Loi n° 2020-790,

**VU** les articles L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** les résultats des scrutins des 15 mars et 28 juin 2020,

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	1
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	32
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau .....	0
Nombre de suffrages blancs .....	7
Nombre de suffrages exprimés .....	25
Majorité absolue .....	17

**M. JEAN-MICHEL GENESTIER AYANT OBTENU LA MAJORITÉ ABSOLUE A ÉTÉ ÉLU MAIRE DU RAINCY ET A ÉTÉ IMMÉDIATEMENT INSTALLÉ.**

Applaudissements.

**M. le Maire :** « Mesdames, Messieurs. C'est évidemment une grande émotion, vous vous en doutez même si on connaît le résultat des élections municipales depuis dimanche dernier au soir, l'émotion est aussi importante. J'ai travaillé pendant ces 6 années avec pour objectif de rendre heureux le plus grand nombre des Raincéens. Je n'étais pas seul, vous le savez ; toute une équipe a travaillé à mes côtés pour faire que cette Ville soit encore plus resplendissante. Beaucoup de travail a été réalisé et nous avons fondé ce qui va se réaliser dans les prochaines années, et particulièrement dans les prochains mois. Je remercie ceux qui ont fait le choix, à titre personnel, de reprendre leur liberté. Non pas que l'amitié ne soit plus là, mais la vie familiale, quelquefois la vie professionnelle, fait que certains élus ont souhaité nous soutenir mais ne plus être autour de la table. En premier lieu, Bernard CACACE qui est là - Applaudissement - Il a œuvré, ce n'est pas facile toujours d'être à mes côtés, mais il a œuvré en simplicité et en efficacité. Et je voulais le remercier devant vous parce que c'est un travail très important qu'il a engagé et qui va se poursuivre avec l'équipe qui est aujourd'hui à mes côtés. Je voudrais remercier Cécile MULLER - Applaudissements - qui va partir dans une autre région avec son époux et qui gardera, je le sais car c'est ce qu'elle m'a dit, un souvenir ému du travail qui a été réalisé, en particulier sur ses sujets liés à la culture. Remercier tous les autres élus qui, encore une fois pour des raisons plutôt professionnelles, ont souhaité nous soutenir sans être autour de cette table. C'est la raison pour laquelle il y a de nouveaux élus et je voudrais vous dire combien je suis fier de cette équipe, car c'est une équipe de diversité. À la fois des quartiers, ce n'est pas le plus important, mais des âges, on a le benjamin, vous l'avez vu et puis on a tous les âges représentés. Et la diversité aussi professionnelle parce qu'on doit toujours avoir un pied dans la vie active, qu'elle soit professionnelle ou associative. C'est ce qui permet d'apporter à la Ville la richesse de la réflexion et de l'action de chacune et chacun. J'ai, bien évidemment, une pensée pour ma famille qui a toujours du mal à supporter ces actions permanentes pour la Ville et je les en remercie parce que c'est évidemment un soutien très important. Je voudrais remercier aussi tous les personnels municipaux qui ont, avec conviction, défendu les valeurs de cette Ville, celles qui ont été portées depuis sa création en 1869 et qui font que cette Ville est remarquable, remarquable, attirante et accueillante. Cette Ville, elle ne peut vivre qu'avec son personnel municipal. Celui qui est le cœur battant de l'action municipale tous les jours. Donc, encore une fois, un grand merci qui s'adresse à tous ceux qui sont là aujourd'hui, à tous ceux qui nous regardent et qui font que tous les jours de la semaine, et souvent le week-end, notre Ville puisse respirer et que ses habitants soient heureux, et surtout qu'ils puissent réagir en cas d'incident ou même d'accident. Je voudrais le rappeler. Évidemment, je voudrais remercier l'ensemble des associations et les différents acteurs qui ont fait que cette Ville est remarquable à l'extérieur. Elles sont nombreuses ces associations et ces personnalités sont extrêmement nombreuses. Je remercierai tout particulièrement M. le Sénateur de la Seine-Saint-Denis, Questeur du Sénat, Vincent CAPO-CANELLAS qui, lorsque la réserve parlementaire permettait d'apporter des subsides à la Ville, l'a fait. Aujourd'hui il sait nous aider dans toutes les démarches, et tant qu'il le peut, nous soutenir. Je vais remercier de sa présence Mme la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis,

Mme DUBRAC, car nous nous connaissons, Danielle, depuis longtemps, avant même que vous preniez la Présidence de la Chambre de Commerce et je sais que vous serez toujours à nos côtés pour que le commerce du Raincy soit encore plus brillant. Je vais remercier la Présidente de la Chambre des métiers, elle devait venir et elle a eu un contretemps. Elle m'a envoyé un SMS un quart d'heure avant notre séance. Je sais que nous aurons un grand travail à faire pour que nous puissions porter et apporter le soutien aux métiers et à l'artisanat qui existent sur notre Ville. Je vais remercier, évidemment, les Ministres des Cultes qui sont présents. Je vais citer en premier lieu M. le Rabbin qui nous a toujours soutenus dans l'action municipale, pas au niveau politique, évidemment, il a son indépendance, et qui a fait que la relation avec la Communauté juive du Raincy a été très fluide et nous a permis de parler de religion très souvent. Et puis il nous a permis de parler aussi de la vie de la Communauté pour qu'elle soit encore plus insérée dans la vie de notre collectivité. Je voudrais remercier, évidemment, M. le Curé, Père Frédéric qui a fait le choix de nous quitter. Il va vers des terres lyonnaises et je sais qu'il gardera un souvenir important des relations que nous avons pu avoir pour que la Communauté catholique du Raincy soit pleinement sur les terres raincéennes. Le travail a été engagé en particulier sur le clocher de l'église Notre Dame, dans la continuité de mes prédécesseurs, et sur l'Église Saint-Louis, dont vous savez qu'elle est un bâtiment municipal et pour laquelle nous devons avoir un œil particulier. Merci donc au Père Frédéric d'être présent et nous nous reverrons à la fin du mois de juillet avant que le Père Nicolas lui succède dans le courant du mois d'août. Une série de personnalités présentes, parce que l'humain c'est ce qu'il y a de plus important. Et l'humain c'est cette qualité que nous devons avoir. Si nous avons lutté dans le cadre d'une campagne municipale, nous nous devons le respect. C'est la raison pour laquelle, pour terminer cette courte intervention, je souhaiterais saluer Claire GIZARD et son équipe, ceux qui ont été élus et ceux qui ne l'ont pas été, car le travail devra commencer ensemble, dans la configuration qu'ils souhaiteront et nous mettrons tout en œuvre pour que l'information soit la plus fluide possible et que l'éclairage de la gestion municipale, surtout pour les nouveaux élus, soit le plus fort possible pour qu'il y ait une capacité à dialoguer, à pouvoir s'opposer dans la construction, et en tout cas, à construire, je l'espère, ensemble pour Le Raincy. Je souhaite également saluer Pierre Marie SALLE qui a piloté, au cours de ce deuxième tour également, une liste et je le remercie également, lui qui est sortant en tant qu'élus municipal, de l'action qu'il pourra mener dans le cadre d'une opposition constructive, d'une relation franche, directe. Très clairement, je ne ferai pas de différence entre les élus municipaux si tant est qu'ils posent des questions ou qu'ils souhaitent quelque chose. L'ouverture est totale car ce qui importe le plus ce sont les Raincéens, ce qui importe le plus c'est notre Ville du Raincy. C'est son histoire parce que c'est elle, cette histoire, qui nous a faits et c'est l'ensemble des corps constitués, l'ensemble des acteurs qui feront, avec l'équipe municipale, ce que nous voulons pour Le Raincy, ce que nous voulons pour les Raincéens pour 2020-2026. Sachez, en conclusion, combien je suis fier d'avoir pu renouveler ce mandat, non pas pour avoir cette écharpe parce qu'elle est un symbole important de la République, celui de l'Égalité, celui de la Fraternité, vous savez combien cette Fraternité est chère à mes yeux, et celui de l'Égalité, mais surtout par le fait que nous allons pouvoir tous ensemble emporter cette Ville dans la modernité et dans le respect des uns et des autres. Je vous remercie encore une fois de m'avoir écouté et je vous remercie, évidemment, de la confiance qui m'a été accordée par la majorité municipale et par la majorité des Raincéens à travers le scrutin du 28 juin. Merci du fond du cœur, merci beaucoup. » - Applaudissements.

### 3 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

**VU** l'article 10 de la Loi n° 2020-290 modifiée par l'article 3 de la Loi n° 2020-790,

**VU** les Articles L 2121-1 et L 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant la composition du corps municipal de chaque commune et le nombre de ses membres,

**VU** les Articles L 2122-1 à L 2122-17 concernant le Maire et les Adjoints,

**VU** les articles L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**M. le Maire :** « Comme l'a indiqué le Président de séance à l'instant, nous allons déterminer le nombre d'Adjoints. Je propose qu'il puisse y avoir 9 Adjoints au Maire pour cette mandature. 9 Adjoints qui auront chacun une délégation ; elles seront indiquées ultérieurement, dans la semaine prochaine. Les délégations, vous vous en doutez, sont déjà déterminées, mais j'ai souhaité qu'elles puissent être communiquées à travers l'ensemble des médias municipaux dans le début de la semaine prochaine. J'indique également que tous les conseillers municipaux de la majorité... Pardon, je vais vous laisser la parole, Mme GIZARD, tous les conseillers municipaux de la majorité auront une mission, et si des élus de l'opposition souhaitent avoir des missions, évidemment, je serai en passe de pouvoir ouvrir, dans le respect des règles qui seront fixées, l'ensemble des

missions qui pourraient leur être confiées. Juste avant ce vote, Mme GIZARD, et c'est de droit, a souhaité la parole et je lui donne avec plaisir. Vous avez la parole, Mme GIZARD. »

**Mme GIZARD :** « Merci, M. le Maire. Tout d'abord, toutes mes félicitations pour ce mandat électif. Je souhaite également remercier les soutiens que ce soit Valérie PÉCRESSE, que ce soient les élus des communes avoisinantes : Montfermeil, Gagny et Livry-Gargan qui ont souhaité accompagner la campagne et les 1 353 électeurs qui nous ont fait confiance. En même temps, je pense qu'il faut faire preuve de beaucoup d'humilité, les circonstances ont fait que nous avons à peu près 62 % d'abstention et ce n'est pas rien sur une ville quand on sait que sur 10 200 inscrits, on n'a que 3 900 votants. Le sens de ma candidature était de proposer un renouvellement. C'est vrai que pour certains d'entre vous, vous êtes élus depuis longtemps, depuis plus de 30 ans pour certains, dont vous, M. le Maire, vous avez été un très jeune élu, je crois dès 22 ans. Pour ma part, je souhaite qu'il y ait un rajeunissement et en conséquence je ne siégerais pas et je présente ma démission que je vous ai adressée d'ailleurs, mais vous ne l'aurez que demain. Je ne souhaitais pas perturber l'organisation du Conseil présent. Je démissionne pour laisser place à des gens nouveaux et qui apporteront au Raincy un souffle différent avec, là aussi, des idées qui peut-être sont elles aussi à prendre en compte. Ma collègue, Anne DE GUERRY souhaite également laisser sa place à quelqu'un de plus jeune et de nouveau, un nouvel élu. Je poursuivrai cependant mon engagement, différemment, et notre liste « Tous pour Le Raincy » devient une association qui sera pour les Raincéens, au service des Raincéens, vigilante à la préservation du Raincy. Il est évident que je souhaite la pleine réussite pour Le Raincy et pour les Raincéens de cette mandature et de l'assemblée que vous dirigez. Je souhaite que le calme revienne, que les effectifs se stabilisent, qu'effectivement vous puissiez travailler dans la sérénité, l'écoute et le respect ; ce que vous avez d'ailleurs annoncé, et je pense que vous le tiendrez. Merci à tous. Pour l'instant, je siége jusqu'à la fin de cette séance, mais je ne serai pas présente demain. Si vous le permettez, M. le Maire, j'aurais souhaité que le renouveau puisse prendre la parole et si j'ai été brève c'était pour permettre à 2 de mes colistiers de dire un mot sur la façon dont ils souhaitent coopérer avec vous. »

**M. le Maire :** « Si vos colistiers sont au deuxième rang, on va leur donner un micro parce qu'on avait prévu des micros pour qu'ils puissent s'exprimer. »

**Mme GIZARD :** « Merci. »

**M. le Maire :** « Eux et d'autres. Merci, Madame. »

Applaudissements.

**M. le Maire :** « M. PEREIRA et ensuite j'ai la demande de parole de M. SALLE et de Mme RAOULT. »

**M. PEREIRA :** « Je vais être très bref parce que l'idée ce n'est pas non plus de monopoliser la parole et on va laisser cette installation se faire dans les meilleures conditions. Je vais juste dire un mot qui explique pourquoi, sur une liste différente au départ, j'ai rejoint Claire et pourquoi on va continuer cet engagement pour les Raincéens. Mon engagement était, au départ, uniquement de conviction et je pensais qu'on était capable de construire quelque chose pour Le Raincy en dépassant tous les clivages politiques, quels qu'ils soient. Cela a été tout l'objet de ma démarche du premier tour, et quand j'ai rencontré Claire pour le second tour, c'était la seule personne qui m'avait fait cette proposition d'ouverture et de dépasser ces clivages politiques, ce qui a naturellement conduit à une deuxième liste, une deuxième mission sur ce second tour. Je la remercie, je remercie, bien sûr, les 2 équipes « Partageons demain » et « Tous pour Le Raincy » parce qu'ensemble nous sommes devenus plus grands, plus forts, plus dynamiques, et encore une fois avec cette volonté de continuer à œuvrer pour Le Raincy. Je suis heureux d'entendre vos mots, M. le Maire, parce que cela va dans le sens de tout ce que l'on va essayer de faire ensemble. Merci. »

Applaudissements.

**M. le Maire :** « Merci, M. PEREIRA. M. RONDEPIERRE, je vais vous laisser la parole et je vous remercie d'avoir accepté d'être assesseur, comme je remercie également M. SALLE. »

**M. RONDEPIERRE :** « Merci, M. le Maire. Tout d'abord, comme Mme GIZARD et l'ensemble du Conseil Municipal, je vous adresse mes félicitations pour votre élection. Je vais vous dire un petit mot sur comment va

*fonctionner « Tous pour Le Raincy » qui sera le groupe qui siègera avec vous à ce Conseil municipal. Expliquer qu'en fait nous n'avons pas toujours été d'accord, c'est pour cela qu'il y a eu une campagne électorale. Désormais elle est finie. Maintenant, vous l'avez dit et je vous en remercie, c'est l'intérêt des Raincéens qui prime. Nous ne serons pas une opposition qui s'opposera pour s'opposer, qui critiquera pour critiquer. Notre idée c'est d'aider avec notre expérience, avec nos retours de terrain à réussir le mandat qui arrive, réussir Le Raincy, si vous le souhaitez, je vous fais ce clin d'œil, réussir le mandat qui arrive et faire en sorte que les Raincéens et l'intérêt général soient servis. Juste un dernier petit mot, si vous me le permettez, vous l'avez fait, pour les conseillers municipaux qui ont participé à la précédente mandature et qui ont décidé de ne pas renouveler ce mandat, pour les remercier du travail accompli. On n'a pas forcément tous été d'accord avec eux les 6 dernières années mais ils ont œuvré et mis de leur temps et de leur investissement pour les Raincéens et je pense que cela doit être salué. Merci beaucoup. »*

Applaudissements.

**M. le Maire :** *« Merci, Monsieur. Je vais laisser la parole à M. SALLE et ensuite on pourra donner le micro à Mme RAOULT. »*

**M. SALLE :** *« Merci, M. le Maire. Je ne vais pas être original parce que je vais un peu paraphraser ce qui a été dit, mais je tiens à le dire quand même. D'abord, je vous félicite pour votre élection. Je remercie, naturellement, tous nos soutiens et je vous informe que le groupe « Union pour Le Raincy » ne pratiquera pas une opposition systématique. Chaque fois que nous penserons que vous œuvrez dans l'intérêt des Raincéens, nous serons derrière vous, et si nous pensons que ce n'est pas le cas, nous vous le ferons savoir. Bonne chance ! »*

**M. le Maire :** *« Merci beaucoup, M. SALLE. Mme RAOULT. »*

**Mme RAOULT :** *« Bonjour à tous. M. le Maire, je tiens à vous féliciter pour votre large victoire. Je suis désolée, je lis un texte parce que je n'ai pas l'habitude de m'exprimer en public. Donc, je tiens à vous féliciter pour votre large victoire dimanche dernier. Votre action pendant le confinement a clairement convaincu une majorité de Raincéens, et dans tous les cas, bravo pour cette remontada. Aujourd'hui, je suis conseillère municipale sur la liste de Pierre Marie SALLE, mais je ne suis que la représentante d'Éric RAOULT. Durant 6 ans, je le représenterai, portant sa vision, ses valeurs et je travaillerai sur les dossiers de la Ville avec lui, avec ses conseils. Ses conseils me seront d'autant plus précieux qu'il a été un grand Maire du Raincy, à mon sens, mais c'est personnel, le meilleur, œuvrant sans cesse au détriment de sa santé et de sa vie personnelle pour préserver notre belle Ville. Il n'est pas élu aujourd'hui, mais demain il reviendra plus fort. Je tiens à lui rendre hommage, car il a été la victime d'une campagne indigne ces 6 derniers mois, depuis l'annonce de sa candidature. Son honneur a été bafoué, il a été jeté aux chiens. Il me regarde en ce moment, et je veux lui dire tout mon amour. Vous avez pu le rencontrer, M. le Maire, avant le deuxième tour et vous avez fait fi des querelles passées pour vous réconcilier. Enfin, un grand merci à la magnifique équipe sans laquelle je ne serais pas là aujourd'hui. Dès à présent je veux œuvrer pour une Ville moins dense, plus belle, plus verte, une Ville pour tous. Je veux m'inscrire dans une opposition constructive, mais vigilante. Si je n'ai pas pris part au vote, ce n'est pas contre vous, mais c'est pour préserver mon indépendance. Je vous remercie beaucoup de m'avoir donné la parole. »*

**M. le Maire :** *« Merci, Madame. Merci de cette émotion aussi parce que quand on est Maire ou quand on est élu, il y a ceux qui sont passés avant nous. Éric RAOULT a marqué la Ville, Raymond MEGE l'a marquée aussi et vous savez combien j'étais attaché à Raymond MEGE, mais Éric RAOULT a laissé une trace que l'on peut aujourd'hui percevoir sur un grand nombre de bâtiments et sur une certaine façon de faire. Donc merci de ce témoignage, merci beaucoup Madame. Ces moments d'émotion étant passés, il est important que tout le monde puisse s'exprimer, je vais vous proposer de déterminer le nombre d'Adjoints. Donc je vous propose qu'il y ait 9 Maires-Adjoints pour ce début de mandature. Qui est favorable à cette proposition ? Unanimité, je l'enregistre comme tel, je vous remercie. Il y aura donc 9 Maires Adjoints. »*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**FIXE** à 9 le nombre des Adjoints au Maire.

#### 4 – ÉLECTION DES ADJOINTS AU SCRUTIN DE LISTE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

**VU** l'article 10 de la Loi n° 2020-290 modifiée par l'article 3 de la Loi n° 2020-790,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L 2122-1, L 2122-2, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-8, L 2122-10

**VU** les résultats du scrutin du 28 juin 2020 et l'élection d'un nouveau Conseil Municipal

**VU** la Délibération n° 2020-07-007 du 5 juillet 2020 portant élection du Maire,

**VU** la Délibération n° 2020-07-008 du 5 juillet 2020 relative au nombre de Maires-Adjointes,

**M. le Maire :** « Nous allons procéder à l'élection des 9 Maires-Adjointes. Comme vous le savez, le Code Général des Collectivités territoriales a été modifié il y a quelque temps de cela sur ce sujet. Nous procédions, auparavant, à l'élection de chacun des Maires-Adjointes. Aujourd'hui c'est une liste bloquée qui est proposée. Est-ce que l'opposition souhaite proposer une liste d'Adjointes ? Merci, donc ce sera la proposition de la majorité et donc de la liste qui va m'être donnée. Voilà ce qu'il vous est proposé dans l'ordre du tableau. Les Adjointes ne savent pas dans quel ordre ils sont aujourd'hui puisque j'ai souhaité le préserver, donc c'est une surprise :

- Premier Maire-Adjoint : Michel NUGUES ;
- Deuxième Maire-Adjoint : Véronique DEJIEUX ;
- Troisième Maire-Adjoint : Montasser CHARNI ;
- Quatrième Maire-Adjoint : Chantal RATEAU ;
- Cinquième Maire-Adjoint : Pascal GUENGANT ;
- Sixième Maire-Adjoint : Sabine LAUZANNE ;
- Septième Maire-Adjoint : Patricia BIZOUERNE ;
- Huitième Maire-Adjoint : Arlette ACOCA ;
- Neuvième Maire-Adjoint : Didier BELOT.

Vous le savez, il faut un ordre puisque c'est la Loi, mais rien ne fait qu'il y ait dans mon esprit un ordre particulier puisque tous les Adjointes auront à partager une tâche importante de cet exécutif. Il vous est distribué la liste présentée par la majorité municipale des Adjointes au Maire pour cette mandature 2020-2026 et nous allons pouvoir passer au vote. Il doit y avoir 2 assesseurs, je ne sais pas si l'opposition veut y participer, c'est comme vous voulez. Si M. RONDEPIERRE et M. SALLE veulent le faire, merci beaucoup d'accepter cette désignation presque d'office et nous avons toujours comme secrétaire de séance Thomas VAUTRIN. »

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, procède au vote.

**M. le Maire :** « Pendant que le dépouillement se fait, nous avons ensuite à élire les conseillers territoriaux qui vont représenter la Ville du Raincy et l'Établissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est. Vous le savez, cet Établissement Public relève de la Loi qui l'a institué au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui est composé de 14 communes et quasiment 400 000 habitants. Grand Paris-Grand Est gère les questions de collecte et traitement des déchets, les questions d'assainissement, les questions de l'habitat, mais l'habitat sous une forme bien particulière qui ne correspond pas aux objectifs qui sont les nôtres, notamment de faire migrer l'habitat insalubre qui existe encore sur notre Ville vers des habitations plus dignes, mais aussi le développement économique et d'autres secteurs qui, petit à petit, pourraient rejoindre le giron de cet Établissement Public Territorial. Nous devons, en tant que Ville, verser chaque année une participation que l'on appelle une « compensation » à l'Établissement Public Territorial parce que, pour toutes les villes, certains membres du personnel ont été transférés. Très peu pour Le Raincy puisque nous n'avons que très peu de personnels sur ces sujets-là et donc l'évolution de l'EPT, si la Loi est toujours en vigueur, petit à petit, prendra une importance notable. Les représentants des villes sont en fonction du nombre d'habitants des collectivités concernées, donc des 14 villes. Pour Le Raincy, le Maire est représentant de droit et nous devons désigner 2 conseillers municipaux pour nous représenter sur ce territoire. Je vous indiquerai tout de suite après le nom des candidats que nous proposons. Nous aurons ensuite à élire les membres du CCAS, rassurez-vous, il y aura très peu de votes ensuite, cela ira assez vite. Je propose 4 personnes pour le CCAS, soit on fait un vote et chacun propose des noms. Je propose que l'opposition puisse donner un nom sur 4 et que nous puissions avoir une liste. Pour l'élection des 9 Adjointes de la Ville du Raincy, le dépouillement est assuré par les 2 assesseurs avec la présence du secrétaire de séance, Thomas VAUTRIN. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE, A PROCÉDÉ A L'ÉLECTION DES MAIRES-ADJOINTES AU SCRUTIN DE LISTE**

Résultats du premier tour de scrutin :	
Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	1
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	32
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau .....	0
Nombre de suffrages blancs .....	7
Nombre de suffrages exprimés .....	25
Majorité absolue .....	17

La liste conduite par M. Michel NUGUES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue et ont été installés Maires-Adjoints :

- Michel NUGUES, premier Maire-Adjoint
- Véronique DEJIEUX, deuxième Maire-Adjoint
- Montasser CHARNI, troisième Maire-Adjoint
- Chantal RATEAU, quatrième Maire-Adjoint
- Pascal GUENGANT, cinquième Maire-Adjoint
- Sabine LAUZANNE, sixième Maire-Adjoint
- Patricia BIZOUERNE, septième Maire-Adjoint
- Arlette ACOCA, huitième Maire-Adjoint
- Didier BELOT, neuvième Maire-Adjoint.

**M. le Maire :** « Les 9 Adjoints sont élus pour siéger dans les attributions qui leur seront données au début de la semaine prochaine et pour que l'ensemble des activités municipales reprennent leur cours le plus vite possible. Je vais appeler chaque Adjoint pour leur remettre cette écharpe. »

Remise des écharpes. Applaudissements.

**M. le Maire :** « Les Adjoints sont installés, je vous remercie d'avoir patienté, c'est un moment solennel et je crois que les 9 Adjoints représentent, chacun d'eux, l'ensemble de l'équipe qui a permis de faire réussir Le Raincy. »

**5 – ÉLECTION DES CONSEILLERS TERRITORIAUX AU SCRUTIN DE LISTE À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE À LA PLUS FORTE MOYENNE**

**VU** la Loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dite Loi NOTRe,  
**VU** l'article 10 de la Loi n° 2020-290 modifiée par l'article 3 de la Loi n° 2020-790,  
**VU** les Articles L 5211-6-2 et 5219-9-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**M. le Maire :** « Nous allons donc passer à l'élection des Conseillers territoriaux à l'Établissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est, je vous en parlais à l'instant. Les 2 candidats proposés par la majorité municipale sont :

- Monsieur Montasser CHARNI ;
- Madame Marie-Thérèse CORDONNIER. »

Applaudissements.

**M. le Maire :** « Est-ce que l'opposition souhaite présenter des candidats ? M. PEREIRA. »



**M. PEREIRA :** « Je vous remercie de me donner la parole, M. le Maire. En fait, je ne porte pas de candidat, mais j'aimerais apporter une petite précision, un petit message notamment sur cette fonction d'EPT. Il y a quelques mois, on a vu à quel ce Grand Paris-Grand Est était important et ces décisions également. S'il n'y avait pas eu une mobilisation des Raincéens sur le futur et le devenir des carrières de l'Ouest, des décisions qui ont été prises auraient pu avoir un impact considérable sur notre Ville et les communes voisines. Donc, en fait, je ne porte pas de candidat mais je prononce un vœu, un vœu à ces élus de l'EPT. J'espère qu'ils seront vigilants, notamment dans la rédaction du PLUi qui va être très important, ne pas trop succomber aux désirs de densification de Grand Paris-Grand Est. En tout cas, j'espère que vous serez vigilants et sachez que nous le serons et nous ferons tout pour vous accompagner si besoin. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci, M. PEREIRA. Écoutez, je pense que les élus, quand ils seront élus, défendront Le Raincy avec la force qui est la leur d'autant plus que, comme vous le savez, j'ai proposé dans la campagne électorale qu'il puisse y avoir un référendum, c'est unique au Raincy, sur le sujet des carrières pour que la Ville du Raincy soit suivie dans ces propositions. Comme nous l'avons fait il y a quelque temps, avec l'unanimité du Conseil Municipal puisqu'un vœu, vous le savez M. PEREIRA, a été voté par tous les élus pour contrer tout projet de construction de logements sur ce site. Donc je pense que nous serons à l'unisson pour que les carrières de l'Ouest soient plutôt orientées vers un espace vert, et peut-être plus qu'un espace vert d'ailleurs. Vous le verrez, nous suggérerons au Maire de Gagny qu'il puisse aussi entendre la Ville du Raincy, il l'avait entendue d'ailleurs lorsqu'il a été élu Maire. Je l'ai rencontré à de nombreuses reprises, sur ce sujet, pour que nous puissions faire qu'aux limites du Raincy, il y ait de la respiration, un espace de bonheur plutôt que des constructions. Pour ma part, je vous proposerai toujours de militer contre toute construction de logements sur cet espace. Merci en tout cas, M. PEREIRA, de cette intervention qui nous a permis de passer le temps de la distribution des bulletins de vote. Je pense que c'est à peu près terminé. Je vous propose d'ouvrir le scrutin pour l'élection des conseillers territoriaux au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Nous n'avons que 2 élus à désigner, donc le bulletin, puisque je crois qu'il n'y a pas de présentation de liste de la part de l'opposition, est celui qui vous a été distribué. On me demande si on peut voter à main levée, on ne peut pas voter à main levée pour ce type de vote. Les assesseurs, je ne veux pas user ou abuser, mais si vous êtes d'accord, vous pouvez venir, M.SALLE et M. RONDEPIERRE et le benjamin du Conseil. »

Il est procédé au vote puis au dépouillement.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL A PROCÉDÉ À L'ÉLECTION DES CONSEILLERS TERRITORIAUX**

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

-	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	32
-	Bulletins blancs .....	7
-	Bulletins nuls .....	0
-	Nombre de suffrages exprimés .....	25

La liste composée par M. Montasser CHARNI et Mme Marie-Thérèse CORDONNIER a obtenu 25 voix.

Ont été élus et installés Conseillers Territoriaux de l'EPT Grand Paris-Grand Est :

- Montasser CHARNI
- Marie-Thérèse CORDONNIER.

Applaudissements.

## **6 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES ÉLUS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**VU** l'article 10 de la Loi n° 2020-290 modifiée par l'article 3 de la Loi n° 2020-790,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L 2122-1, L 2122-2, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-8, L 2122-10

**VU** l'article L 123-6 du Code l'action sociale et des familles

## LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE** d'élire 4 membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS.

### 7 – ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

**VU** l'article 10 de la Loi n° 2020-290 modifiée par l'article 3 de la Loi n° 2020-790,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L 2122-1, L 2122-2, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-8, L 2122-10

**VU** l'article L 123-6 du Code l'action sociale et des familles

**VU** les résultats du scrutin du 28 juin 2020 et l'élection d'un nouveau Conseil Municipal

**VU** la Délibération n° 2020-07-007 du 5 juillet 2020 portant élection du Maire,

**VU** la Délibération n° 2020-07-011 du 5 juillet 2020 fixant à 4 le nombre de membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

**M. le Maire :** « Pourquoi désigner les représentants du CCAS maintenant ? Cela peut paraître un petit peu curieux, on aurait pu se dire qu'on pouvait avoir le temps. Compte-tenu du nouveau calendrier de vote des finances, notamment du budget municipal, mais aussi du CCAS, il était important de pouvoir élire les représentants du CCAS dès maintenant pour que juste après le Conseil Municipal du 15 juillet, nous puissions réunir le CCAS pour voter son budget. Il vous est proposé 4 membres élus au sein du CCAS sachant qu'il y aura autant de personnalités qualifiées en son sein, comme cela était le cas précédemment. Donc nous aurons à désigner 4 personnalités qui, à chaque fois, viennent en fait du monde caritatif et des associations sociales de notre Ville. C'est la raison pour laquelle la majorité municipale souhaite, sur ces 4, proposer évidemment qu'il y ait un représentant de l'opposition. Je sais qu'il y a 2 groupes ce qui est un peu compliqué, mais il y a un groupe plus important qu'un autre et donc qu'il puisse y avoir 3 représentants de la majorité, en l'occurrence :

- Mme Chantal RATEAU ;
- M. Gilbert MINELLI ;
- Mme Noëlle SULPIS.

Et que nous puissions avoir la désignation d'un représentant de l'opposition. Je ne sais pas si Mme GIZARD a quelqu'un à nous proposer : M. Nicolas RONDEPIERRE. Évidemment, quand il y a plusieurs groupes et que l'opposition est plurielle, c'est un peu compliqué, mais on pourra peut-être voir avec M. SALLE à ce moment-là comment nous pourrions faire pour que l'information sur ce qui est fait au CCAS puisse lui arriver ainsi qu'à Mme RAOULT autant que de besoin. Voilà ce que je voulais vous proposer. Donc on peut proposer une liste bloquée, composée de Mme RATEAU, M. MINELLI, de Mme SULPIS et de M. RONDEPIERRE. S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose, cette fois-ci, de voter à main levée. Est-ce que vous êtes d'accord pour un vote à main levée sur la désignation des représentants du CCAS ? Vous êtes d'accord ? Unanimité ? Très bien, je vous remercie.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APPROUVE LE VOTE À MAIN LEVÉE.

**M. le Maire :** « Je vous propose maintenant d'approuver l'élection de ces représentants : Mme RATEAU, M. MINELLI, Mme SULPIS et M. RONDEPIERRE au CCAS, au Centre Communal d'Action Sociale. Qui est pour ? M.SALLE et M.me RAOULT s'abstiennent. Je vous remercie.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. SALLE ET MME RAOULT)

**A PROCÉDÉ** à l'élection des Conseillers Municipaux au Conseil d'Administration du CCAS

- Chantal RATEAU
- Gilbert MINELLI
- Noëlle SULPIS
- Nicolas RONDEPIERRE.

**M. le Maire :** « Le CCAS se réunira très rapidement, on vous donnera la date. Avant le 15, pour l'installation du CCAS, le 9, vous avez la date et on vous donnera l'heure. M. RONDEPIERRE. »

**M. RONDEPIERRE :** « Oui, juste une question, M. le Maire. Pour les 4 personnes de la société civile qui y siégeront, est-ce que l'opposition peut également proposer un nom ou vous avez déjà les 4 noms en tête ? »

**M. le Maire :** « On a déjà, mais on ne leur a pas dit. Donc, peut-être que les propositions que vous ferez pourront regrouper... »

**Mme RATEAU :** « Si, en fait, on a préparé puisqu'il nous faut envoyer la convocation, elle doit partir demain matin de bonne heure. »

**M. le Maire :** « Mais si vous avez une personnalité, on peut regarder. Très bien. Merci, M. RONDEPIERRE. M. SALLE. »

**M. SALLE :** « Dans la mesure où nous ne sommes pas représentés, nous aimerions présenter une personnalité. »

**M. le Maire :** « D'accord. Écoutez, on vous verra donc dès demain matin ou dans la journée, avant ce soir dit Chantal RATEAU. »

**M. SALLE :** « On peut vous le dire tout de suite, à la fin. »

**M. le Maire :** « Oui, bien sûr, à la fin. Très bien. Merci, M. SALLE. »

## 8 – APPROBATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE DE L'ÉLU COMMUNAL

**VU** l'article 10 de la Loi n° 2020-290 modifiée par l'article 3 de la Loi n° 2020-790,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le résultat des scrutins des 15 mars et 28 juin 2020,

**VU** la délibération n° 2020-07-007 portant élection du Maire,

**VU** la délibération n° 2020-07-009 portant élection des Maires-Adjoints,

**M. le Maire :** « Nous avons souhaité mettre à l'ordre du jour l'approbation de la charte éthique de l'élu municipal. C'est une charte que nous avons fait voter précédemment pour le Conseil Municipal qui s'était réuni sous la mandature précédente et nous avons ajouté différents éléments qui ont pour objectif, très sincèrement, que toutes les règles de bonne conduite soient respectées. Et puis, on a souhaité ajouter aussi, compte tenu de l'évolution de notre société, le fait qu'il puisse y avoir des dérives. Nous avons subi quelques dérives dans la mandature précédente, notamment en termes d'image et de droit à l'image, et j'ai souhaité que l'on puisse vous proposer le vote de cette charte éthique de l'élu municipal du Raincy. Voilà ce que je vous propose, c'est qu'on puisse en débattre si vous le souhaitez. Si vous acceptez, s'il y a une majorité pour accepter cette charte, qu'elle soit acceptée, par ce vote majoritaire, et qu'ensuite tous les élus qui l'auront approuvée puissent s'engager sur l'honneur à la respecter. C'est peut-être un peu formel mais il est important, quand on débute un travail ensemble, que cela puisse se faire. Et il est évident que compte tenu de la déclaration de Mme GIZARD et de Mme DE GUERRY sur le fait qu'elles démissionneront à la fin de la séance, pour que chaque élu puisse s'engager, s'il le souhaite. Il n'y a pas, évidemment, d'obligation mais c'est un signe donné à la population. M. PEREIRA souhaite prendre la parole. »

**M. PEREIRA :** « Merci, M. le Maire. Je suis heureux que l'on puisse parler, effectivement, de la charte aujourd'hui. Comme vous le savez, durant toute la campagne, j'ai porté cette volonté de rendre la vie politique plus transparente, plus éthique. Vous proposez cette charte qui s'appuie sur la loi du 31 mars 2015, qui a le mérite d'exister d'ailleurs et je trouve cela bien. Il me semble normal d'appuyer sur quelques points, quelques absences, quelques erreurs et j'aimerais que l'on puisse débattre de cette charte article par article, si vous le voulez bien. Parce que si je suis déçu de voir quelques passages absents, notamment la disponibilité des élus, la reconnaissance des élus de l'opposition, la transparence de l'action publique et la disponibilité de l'information, il est aussi, à mon avis, de ma responsabilité et de la responsabilité de chacun d'entre nous de pointer certaines propositions qui me semblent illégales. J'espère que nous aurons l'occasion d'en parler aujourd'hui. »

**M. le Maire :** « Sur cette charte, on vous la propose, il n’y avait aucune obligation. Il y a très peu de villes qui le font, je vous assure, mais vous le savez puisque vous êtes maintenant élu, vous connaissez par cœur le Code Général des Collectivités territoriales. Moi, je le connais un tout petit peu. Je peux vous dire qu’il y a dans ce CGCT un grand nombre d’articles qui viennent régler le comportement des élus, et donc évidemment, tout cela s’organise de par la Loi et ce Code Général des Collectivités Territoriales. On peut, évidemment, débattre. C’est une séance d’ouverture et de lancement, c’est juste un témoignage que l’on souhaite porter à la population pour savoir si les uns ou les autres sont d’accord. Ce que je vous propose c’est que vous puissiez accepter, sauf si vous refusez. Chaque élu, quel qu’il soit, a le droit d’accepter, de refuser ou de s’abstenir et que nous puissions débattre article par article dans une séance pour pouvoir repasser une nouvelle charte éthique de l’élu. Vraiment, je pense que la transparence est ce qui a prévalu pendant tout le mandat et cela m’a valu, vous savez, beaucoup de problèmes. Plus on est transparent et plus on a de difficultés. Et plus j’ai eu de difficultés, plus j’ai été transparent parce que j’ai souhaité mettre sur cette table, comme sur les tables de Commissions, un grand nombre de sujets. Beaucoup peuvent en témoigner, en particulier dans l’opposition. Ce que je vous propose, encore une fois, ce n’est pas de refuser le débat puisqu’on souhaite que le débat soit le plus ouvert possible, c’est que l’on puisse en parler après et qu’on repasse cette charte puisque vous avez reçu, comme tout le monde, cette charte éthique dans les 5 jours francs. La règle, vous savez, dans l’organisation d’un Conseil Municipal, soit on est dans une opposition et puis on donne en séance publique ses questions et on y répond, évidemment, franchement. Si ce sont des choses qui sont dans la structure, il vaut mieux en parler avant pour que l’on puisse préparer les choses et que les séances ne soient pas trop longues. Donc ce que je vous propose, c’est que sur le principe, vous puissiez nous dire si vous êtes d’accord avec cette charte, que l’on repasse cette charte en fonction de vos modifications pour que l’on puisse la modifier à souhait dans une séance prochaine, peut-être pas celle du 15 juillet sauf si c’est votre volonté, mais probablement dans une séance au mois de septembre. Il y avait Mme RIBEMONT et Mme GIZARD, sauf si Claire GIZARD veut parler en tant que chef de file. Mme RIBEMONT. »

**Mme RIBEMONT :** « Merci, M. le Maire. M. le Maire, nous savons effectivement, sur cette charte, que vous disposez du pouvoir de police sur cette assemblée et son organisation. Dans cette charte nous avons un point, surtout sur l’article 4, qui nous a semblé sans aucun fondement légal. Vous le savez, nous sommes aussi comptables de la confiance d’une partie de la population du Raincy et nous nous réservons du droit d’agir et d’informer des débats qui se tiennent ici lors du Conseil Municipal. Pour nous, c’est important et nous ne pouvons accepter cette clause 4 qui n’a, je le répète, aucun fondement légal. »

**M. le Maire :** « D’accord. Si cet article a été placé dans cette charte, c’est tout simplement parce qu’il y a eu des débordements et parce qu’on s’est retrouvé avec un droit à l’image qui a été bafoué pendant plusieurs séances du Conseil Municipal. Cela a été très mal vécu par beaucoup d’élus de l’opposition ou de la majorité. Donc l’idée n’est pas, encore une fois de cadenasser l’opposition, mais de faire que l’on soit dans le respect. Vous débutez votre mandat, comme M. PEREIRA et évidemment on pense que vous allez respecter les règles de vie commune. Mais un mandat, et celui que l’on a vécu en particulier entre 2014 et 2020, n’a pas été dans une logique de respect de par certains élus qui ne sont pas autour de la table. »

**Mme RIBEMONT :** « Tout à fait c’était avant. Avec tous les gens autour de cette table, j’espère, que cela va changer et qu’il n’y aura pas besoin de faire des choses ainsi. Moi, personnellement, par exemple, je n’ai pas de faux profil, ce qui n’est peut-être pas le cas de tout le monde autour de la table, je ne sais pas. Mais, en fait, on espère vraiment avoir un débat dans le respect des élus de toute part. »

**M. le Maire :** « Mais c’est ce que j’espère aussi. »

**Mme RIBEMONT :** « Donc on peut filmer le débat sans problème. Il n’y a aucun souci là-dessus. »

**M. le Maire :** « Oui, enfin, il n’y a aucun souci, sauf que quand vous avez un droit à l’image qui n’est pas respecté, cela pose un vrai problème. Je sais qu’il n’y a pas de Loi interdisant à des élus de filmer une séance du Conseil, je le sais depuis longtemps mais le problème c’est qu’on est face à des déviances qui, encore une fois, ce n’est pas ma personnalité parce que j’en ai subi et j’en subirai encore, mais certains élus ont été extrêmement choqués de pouvoir se retrouver dans des réseaux avec des commentaires liés, en fait, à leur action municipale. Même si un élu est, par essence, public et donc doit pouvoir supporter tout, cela a été extrêmement pénible. J’ai reçu plusieurs courriers d’élus de la majorité et de l’opposition me disant que ce

*n'était plus tenable parce qu'on n'avait pas de possibilité d'avoir de débat normal et d'échange classique.*  
*Mme GIZARD. »*

**Mme GIZARD :** *« J'entends complètement et je comprends ce que vous voulez dire. Simplement, je crois, parallèlement, qu'il y a une jurisprudence qui démontre que l'on peut filmer une séance de Conseil Municipal. Pour nous, il n'est pas question de diffuser sur des réseaux particuliers ou sur de faux comptes mais simplement pour que les membres de l'association que nous créons soient en capacité de suivre le Conseil. Sinon, vous engagez-vous, vous, à filmer ce Conseil et à le retransmettre en direct ? »*

**M. le Maire :** *« Tous les Conseils municipaux sont filmés, donc tous les Conseils Municipaux seront filmés avec peut-être un système différent que celui utilisé jusqu'à aujourd'hui, mais ils seront filmés avec une caméra fixe pour que l'ensemble des débats soient retransmis sur le site de la Ville et le Facebook. Dès lors il pourrait y avoir des partages par les sites de l'association que vous souhaitez créer ou d'un groupe du Conseil Municipal. »*

**Mme GIZARD :** *« En direct. »*

**M. le Maire :** *« Oui, en direct. Ce n'était pas le cas, effectivement, auparavant. L'objectif est que tout soit en direct. C'est la raison pour laquelle on va le faire à chaque Conseil Municipal. La séance du 15 juillet va être un Conseil Municipal très long et je pense que nous aurons tous à cœur d'avoir des débats constructifs sur des sujets fondamentaux, notamment celui du budget et que l'ensemble des Raincéens puisse, sans se déplacer, peut-être de leur lieu de vacances, avoir ce retour en direct. »*

**Mme GIZARD :** *« Nous aussi, nous souhaitons que cela s'inscrive dans un débat constructif mais nous voulons quand même pouvoir garder une liberté d'information auprès des Raincéens. Cela me paraît d'ailleurs être dans la démocratie pure. »*

**M. le Maire :** *« Oui, l'objectif n'étant pas de brimer l'opposition et de dire que vous n'avez pas le droit de relater les choses. Ce que je veux dire, c'est que lorsque vous avez une prise de vue sous un angle très particulier qui, sans cesse, apporte des commentaires qui sont extrêmement néfastes, encore une fois pas à l'égard du Maire, je les ai supportés pendant 6 ans, mais à l'égard de certains élus, je trouve cela extrêmement pénible, y compris de l'opposition ; vraiment, je vous assure. C'est en cela que l'on souhaitait ajouter cet élément. »*

**Mme GIZARD :** *« J'ai une dernière question à vous poser. Je ne sais pas si je vais liker un faux compte ou pas, comment vous le savez ? Cela me paraît quand même un peu difficile de tenir l'engagement que vous demandez. »*

**M. le Maire :** *« C'est un engagement sur l'honneur. »*

**Mme GIZARD :** *« Oui, mais moi, je peux liker un commentaire sans savoir que c'est un faux compte. »*

**M. le Maire :** *« Oui, mais la responsabilité de l'élu est de s'informer et de faire les choses en responsabilité c'est-à-dire que lorsqu'on est sur les réseaux, si on like quelque chose, c'est comme une prise de parole, c'est un engagement. Donc, dire : « Je ne sais pas si c'est un faux compte ou pas un faux compte », c'est la responsabilité de l'élu et c'est à l'élu de vérifier les choses avant. Vous avez remarqué que je n'étais pas beaucoup sur les réseaux et c'est pour cette raison-là que je ne souhaite pas être sur les réseaux, parce que je ne sais pas si ce sont des comptes réels ou si ce sont de faux comptes. On a vu qu'il y en avait quand même de très nombreux. M. RONDEPIERRE. »*

**M. RONDEPIERRE :** *« Oui, juste pour rebondir sur tout ce qui a été dit concernant une fois encore ce fameux article 4. Le caractère législatif de la chose a été rappelé par mes collègues et je les en remercie. Vous aussi d'ailleurs, M. le Maire, vous êtes convenu que vous ne pouviez pas interdire la diffusion sur Internet du Conseil Municipal, mais au-delà de cela, vraiment c'est le caractère subjectif de la chose que je veux mettre en avant, qui me paraît un peu dangereux. Parce qu'encore une fois, fausses informations ou mauvaises informations, c'est selon qui ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce qu'on va créer une Commission qui va être obligée de*

*vérifier si on like le bon truc ou pas ? Pardon, ce n'est pas pour caricaturer, mais c'est un peu l'idée que l'on a quand on lit cet article, et je voudrais vous alerter là-dessus. Merci. »*

**M. le Maire :** « *Merci, M. RONDEPIERRE. Je rappelle simplement que c'est une charte. On vote une charte. C'est l'engagement sur l'honneur de chacun. On y va, ou on n'y va pas. Je comprends qu'il puisse y avoir une réticence pour telle ou telle raison. M. SALLE et M. CUADRADO ou M. CUADRADO avant, je ne sais pas. »*

**M. CUADRADO :** « *Vous dites effectivement que c'est une charte, mais il faudrait quand même qu'elle respecte les Lois de la République. C'est cela aussi l'objectif d'une charte. Il y a un deuxième article qui nous a interpellés, c'est l'article 7 sur les logements sociaux. Vous demandez à un élu qui disposerait d'un logement aidé de se signaler auprès de la collectivité pour que son dossier soit réexaminé. C'est un petit peu stigmatisant, voire discriminant, si vous me permettez l'expression, parce que cela va être contrôlé par qui ? Est-ce que c'est un contrôle administratif ou est-ce que c'est un contrôle politique, donc fait par vous ? Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que la Loi Elan a été votée en 2018, promulguée en 2018 et que dans cette Loi, l'ensemble des dossiers des locataires de logements sociaux est révisé tous les 3 ans par la Commission d'attribution des logements qui réexamine désormais également les logements. Donc, en fait, cet article n'a pas lieu d'être dans cette charte puisque la Loi prévoit déjà. »*

**M. le Maire :** « *Je vais vous dire, on le supprime cet article, mais je m'opposerai à ce qu'un élu demande un logement social. Parce votre position elle est là, mais on ne va pas débattre, j'estime qu'un élu doit montrer l'exemple, quelle que soit sa situation personnelle, il n'a pas à demander de logement social parce qu'il doit faire passer les citoyens avant. C'est ma position et c'est la raison pour laquelle, vous voyez, je voulais ce type d'article. Je vois que vous voulez mettre en avant la loi Elan, je vous rappelle que c'est une charte, donc c'est un engagement personnel. Ce ne sera évidemment pas opposable, si un élu de l'opposition ou de la majorité venait à demander un logement social, je ferai ce qu'il faut pour qu'il ne l'ait pas parce que je pense qu'on doit montrer l'exemple et s'il y a des logements aidés dans cette Ville, ils doivent aller vers les plus démunis, en tout cas, ceux qui correspondent aux règles qui ont été fixées dans le cadre des différentes Lois. »*

**M. CUADRADO :** « *Donc quelqu'un qui est démunis ne pourrait pas être élu puisqu'il ne pourrait pas se loger, si je comprends votre logique, je suis un petit peu perdu là, M. le Maire. »*

**M. le Maire :** « *Écoutez, prenez le comme vous voulez, je ne vais pas débattre avec vous sur le sujet. C'est un objectif, je fixe certaines règles qui sont celles que je souhaite. En l'occurrence, je ne souhaite pas voir un élu bénéficier d'un logement social. Cela a été le cas dans le passé, pas sous ma mandature, je ne souhaite pas que ce soit le cas sous le mandat que je préside aujourd'hui. C'est tout, c'est un axe. Si vous pensez qu'il est important que l'opposition dise : « Mais il faut que tous les élus puissent bénéficier, ou ceux qui pourraient en avoir besoin, de logements sociaux sur la Ville du Raincy. » Ce n'est pas mon avis. »*

**M. CUADRADO :** « *Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit M. le Maire. Je dis simplement que quelqu'un qui peut être nécessiteux, qui ne peut pas se loger, il doit quand même avoir le droit d'être élu. Là, vous êtes en train de dire : « Un élu ne peut pas avoir de logement social. » Donc cela veut dire que quelqu'un, dans notre démocratie, qui n'est pas en capacité de se loger seul ne pourrait pas se présenter à une élection. Pardon, moi, je suis contre cette vision-là. Maintenant, je pense que la majorité des élus ici n'ont pas besoin, effectivement, d'un logement social. »*

**M. le Maire :** « *C'est votre vision. »*

**M. CUADRADO :** « *On n'a pas la même, effectivement. »*

**M. le Maire :** « *Il ne va pas falloir que l'on travestisse à chaque fois ce que je dis. M. SALLE. »*

**M. SALLE :** « *Je voulais dire, si vous vous engagez à ce que les débats du Conseil Municipal soient retranscrits en direct, nous voterons cette charte. »*

**M. le Maire :** « *Merci, M. Salle, merci, Mme RAOULT. M. RONDEPIERRE. »*

**M. RONDEPIERRE :** « Juste pour terminer, en raison de tout ce qui a été dit, notamment cet article 4 et cet article 7, c'est une explication de vote, nous nous abstenons. »

**M. le Maire :** « Très bien. Merci. On va pouvoir passer au vote. Qui est pour l'approbation de cette charte éthique de l'Élu du Raincy ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (MMES GIZARD, DE GUERRY, RIBEMONT, MM. PEREIRA, CUADRADO, RONDEPIERRE) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** la mise en place d'une charte éthique de l'Élu municipal.

**M. le Maire :** « Je vous l'ai dit, je souhaitais que les élus qui l'ont votée puissent s'engager sur l'honneur à la respecter, donc en tant que Maire du Raincy, je m'engage à respecter la charte éthique de l'Élu municipal pendant toute la durée du mandat et évidemment ensuite. Je laisse la parole au premier Adjoint. »

*Les élus ayant voté la charte s'engagent solennellement à respecter la charte.*

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je souhaitais vous donner une information, mais vous l'avez reçue : la Métropole du Grand Paris nous a accordé une subvention de 26 226 € pour le projet d'acquisition de 3 voitures électriques et de 3 bornes de recharge, ce qui porte à 868 226 € le fonds d'investissement métropolitain pour la Ville du Raincy. »

**M. le Maire :** « Je souhaitais également vous donner une information et faire une déclaration solennelle en faveur de l'écologie et du respect de la préservation des principaux mécanismes et équilibres de la nature. Je pense que tout ce qui s'est passé avant le Covid a montré que notre planète est en train de dériver et qu'il faut que la réaction humaine des pays, des collectivités et de chaque personne puisse se faire et le plus rapidement possible. Il me paraissait important qu'il puisse y avoir cet engagement solennel. En effet, les collectivités sont responsables d'environ 10 % de la consommation d'énergie globale. C'est en considérant cela que l'action municipale devra tendre au mieux vers la diminution de la consommation énergétique. C'est dans cette voie que je me suis engagé, que je continuerai de m'engager afin de réduire la facture énergétique et d'améliorer le bilan carbone ; bilan carbone qui est déjà engagé et dont nous aurons les résultats en septembre/octobre. Je rappelle que toutes les villes ne le font pas. Cela passe par l'intermédiaire de rénovations des bâtiments publics et municipaux telles qu'elles ont pu être menées dans les écoles, par le choix de matériaux à faible émission dans les marchés publics ou encore par le passage à des véhicules municipaux électriques, vous l'avez vu, la subvention de la Métropole en est le premier témoignage. Le second volet de mon engagement, en faveur de l'écologie, porte sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Le Raincy, ancienne forêt devenue ville jardin mais aussi ville parc, doit être un exemple de cette préservation de la faune et de la flore. C'est ainsi qu'il faut continuer à veiller consciencieusement à la protection de nos grands et magnifiques arbres et de nos parcs par un PLU encore plus protecteur. Je félicite, évidemment, les interventions de tout à l'heure sur le PLUi, PLUi intégrant les évolutions du Plan Local d'Urbanisme du Raincy. C'est ainsi qu'il faut continuer de s'opposer aux constructions qui déstabiliseraient les équilibres et mécanismes de la nature. Dès la rentrée nous organiserons, comme chaque année, la fête de l'arbre si chère à notre Ville et pour la première fois, sera organisée la fête de la nature du 3 au 11 octobre. C'est dans ces 2 voies, baisse de la facture énergétique et préservation de l'environnement, que les actions municipales devront tendre au mieux afin de répondre à l'enjeu environnemental qui importe tant au cœur des Français et tout particulièrement au cœur des Raincéens. Je m'engage solennellement à respecter les principaux mécanismes pour les équilibres de la nature puisque l'écologie est l'affaire de tous et que chaque citoyen souhaite être acteur de son quotidien et moteur de la transition écologique. Un nouveau Conseil ouvert aux acteurs de la commune verra le jour. En effet sera créé un Conseil de l'écologie et des écologues, c'est-à-dire des scientifiques, des spécialistes de l'écologie en particulier afin de suggérer des décisions et des modifications allant dans le sens de la protection de l'environnement et de la diminution de l'empreinte carbone. Évidemment, nous y ajouterons une politique accentuée en termes de vélos, une politique accrue en soutenant Grand Paris-Grand Est sur la question de la collecte sélective et des déchets et, comme je l'ai indiqué, sur la question de la consommation énergétique. Donc un ensemble de mesures sur lesquelles je m'engage et sur lesquelles nous aurons à travailler tous ensemble. Un Adjoint, une Adjointe, sera consacré au sujet de l'environnement, de la transition écologique, du développement durable, de la nature et de la taxonomie verte. Donc il me paraissait utile de pouvoir vous transmettre ces éléments.

*Juste avant de terminer, je souhaiterais transmettre un message à nos villes jumelles, dont certaines nous regardent, je vais leur dire « C'est avec fierté et honneur que je m'engage à préserver et renforcer ce lien unique entre nos communes de Caldas Da Rainha, de Clusone, de Finchley-Barnet et de Yavné avec Le Raincy sur le plan culturel, sportif et administratif. » dans leur langue et vous m'excuserez, peut-être pour une certaine langue. Je commence par nos amis portugais de Caldas Da Rainha : « E com muito orgulho e honra que eu comprometo a preservar e intensificar esta relação unica entre as nossas vilas Caldas Da Rainha e Le Raincy, no ponto de vista cultural desportivo e administrativo». Pour nos amis de Clusone : « E con grande onor ed orgoglio che mi inpeno a rispettare ed rafforzare il legame unico chi esiste tra nostra due città Clusone ed Le Raincy, su i nostri poggetti cultural, sportivi ed amministrativi ». J'espère que nos amis italiens me pardonneront et nos amis portugais aussi. Pour nos amis anglais, vous savez que Finchley n'est plus une commune indépendante et l'épée qui est ici a symbolisé le jumelage par son acier, par la dureté, en fait, des relations, dureté dans la continuité, et donc à la Maire de Finchley-Barnet qui, en fait, pour la première fois, vous savez les Maires sont élus une année, et avec le Covid, elle est encore en piste : « I plage myself to lance and preserve the unique traditionship between our cities Finchley-Barnet and Le Raincy and the cultural, sporting and administrative levels ». Et pour nos amis de Yavné, j'ai eu des cours, Yavné étant en Israël, une très belle Ville, incroyable par son histoire et ce qu'elle peut laisser dans l'amitié franco-israélienne : « Ani mitkhayev begaava oubékavod lichmoroulehazek ette hakesher ayikhoudi chékayam beine héarime chélanou : Yavné véléraincy, bérama hatarboutite, hasportivite véhaménahalite ». J'espère que M. le Rabbin me donnera des cours pour améliorer tout cela. »*

Applaudissements.

**M. le Maire :** *« En tout cas, qu'ils soient tous salués, Portugais, Italiens, Anglais et nos amis d'Israël parce que nous souhaitons, encore une fois, accentuer cette relation qui va faire que les années 2020-2026 seront sous l'angle d'une ouverture, et j'espère que nous pourrons travailler fortement pour que le Québec vienne s'allier à toutes ces villes et qu'il puisse y avoir une forte relation, y compris au-delà de l'Atlantique.*

*Je voulais vous remercier du fond du cœur d'avoir tenu le choc pour le public, pour les élus aussi, parce que c'est une séance peut-être un peu longue, mais qui, encore une fois, démontre que l'humain est au cœur de l'action, la réflexion et je saurai faire qu'avec tous les élus, du plus jeune au plus âgé, nous puissions vivre ensemble, quelles que soient nos idées, quelles que soient nos orientations. Notre travail ensemble sera, dans la transparence, de faire que Le Raincy soit encore plus étincelant et qu'il soit la Ville de l'excellence dans l'Est parisien. »*

Applaudissements.

**M. le Maire :** *« Je vous propose de tous nous lever et d'entonner La Marseillaise. »*

La Marseillaise.

**M. le Maire :** *« Merci du fond du cœur. Le pot de l'amitié est prévu dans le hall de l'Hôtel de Ville, mais gardez vos distances pour préserver chacun. »*

Clôture de la séance à 16h05.

**Jean-Michel GENESTIER**  
Maire du Raincy  
Vice-Président  
Grand Paris-Grand Est